

Le mythe de l'intégration à la française

Les travaux de Gérard Noiriel

Le débat sur l'immigration est faussé par la représentation idéalisée d'un modèle d'intégration « républicain », qui aurait parfaitement fonctionné pendant des décennies avant d'entrer en crise – une crise associée au ralentissement économique consécutif à la fin des Trente Glorieuses mais aussi, insidieusement, à des populations immigrées qu'il serait aujourd'hui plus difficile d'intégrer, du fait de leur origine ethnique ou de leurs caractéristiques culturelles ou religieuses. Les travaux de Gérard Noiriel amènent à porter un regard critique sur ces représentations.

Historien, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, Gérard Noiriel appelle à prendre en compte le fait que si beaucoup d'immigrés du début du XX^e siècle sont restés en France et ont fait souche, avec des représentants aujourd'hui parfaitement intégrés (plus de 30% des Français d'aujourd'hui comptent un ou plusieurs étrangers parmi leurs ancêtres identifiables), beaucoup aussi ont repris la route, le plus souvent pour les États-Unis. Si l'on ne prend pas en compte ce fait, on manque une part considérable de l'histoire de l'immigration en France – et la part la plus complexe, la plus conflictuelle, celle qui met en œuvre le rejet, la difficulté à s'adapter, le découragement, l'échec économique.

De nombreuses recherches récentes font valoir que la grande majorité des étrangers qui ont immigré vers la France dans le passé n'y sont pas restés. Parmi eux, une bonne partie des réfugiés politiques de l'entre-deux-guerres, des Russes aux Espagnols en passant par les juifs ayant fui l'Allemagne nazie. Mais à côté de cette dimension politique, les historiens appellent aussi à remettre en cause l'idée d'un « mythe du retour », qui voudrait que les migrants du travail croient rentrer un jour au pays alors qu'ils sont installés, sans s'en rendre compte, pour de bon. En réalité, beaucoup sont venus et repartis. Et beaucoup sont venus, qui pensaient s'installer pour de bons, et sont repartis – confrontés à la xénophobie et parfois à la violence.

Cette violence xénophobe a parfois été physique, comme le montre l'histoire des migrants polonais et italiens des régions industrielles. Mais ils ont aussi été l'objet d'une oppression sociale, qui trouvait ses garanties et sa puissance dans les lois régissant le marché du travail sous la Troisième République.

Confinés dans les activités les plus difficiles (les mines en particulier), souvent surexploités et parfois brutalisés car ils n'étaient pas en position de faire valoir leurs droits – notamment face aux violences policières –, interdits d'entrée sur le territoire dans les périodes de récession, les migrants apparaissent comme des travailleurs officiellement « de seconde zone ».

Ils ont en outre été confrontés à un imaginaire dévalorisant, qui est le revers de l'universalisme à la française. Face à une société française qui se vit comme universelle, supérieure, centrale, les autres sociétés européennes sont perçues comme imparfaites, moins rayonnantes, voire sous-développées et en échec. Les migrants sont ainsi perçus comme les représentants de mondes en échec. « Ritals », « Polaks » et « Espingos », comme plus tard les « Sidis », sont vus comme des ratés issus de mondes ratés (cf. *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècle. Discours publics, humiliations privées*, Hachette, 2009).

Les travaux de Gérard Noiriel sur les immigrations polonaise et italienne en Lorraine invitent également à relativiser l'imaginaire de la solidarité ouvrière, qui n'est pas fictif mais dont les limites sont évidentes. À l'unité rêvée d'une « classe ouvrière » ouverte et généreuse s'opposent des logiques de repli sur soi, de xénophobie, et surtout un imaginaire social foncièrement hiérarchique qui amène les Français à savourer la « supériorité » que leur confère leur nationalité ou leur meilleure maîtrise de la langue.

L'alternative au mépris était souvent d'une certaine façon l'oubli de ses origines, avec un « modèle » d'intégration qui allait de pair avec une adhésion pleine et entière, un enthousiasme de commande pour le projet national. Il y a dans ce modèle, bien différent en cela de l'expérience

américaine du *melting pot* même si celle-ci n'est pas dénuée d'ambiguïté, une dimension de violence culturelle.

Enfin, Gérard Noiriel invite à reconsidérer l'idée même d'un « modèle » d'intégration. Il rappelle qu'avant les années 1970, la République n'a jamais vraiment développé de projet politique d'insertion des migrants. L'intégration a d'abord été un fait social avant d'être un projet politique. Et la réussite sociale de l'intégration a été largement conditionnée à l'état de l'économie : pendant un siècle, les phases d'expansion ont donné naissance à de nouvelles vagues d'immigration et celles-ci ont en retour favorisé la mobilité sociale ascendante de ceux qui étaient déjà installés en France.

Si projet politique il y a, c'est avant tout celui de l'intégration des classes populaires dans la République, via leur participation à la vie politique et au développement de la protection sociale. Mais cette construction, indissociable de celle de l'État-nation, a ses limites : « Jusqu'à la fin du Second Empire, la ligne de fracture fondamentale était d'ordre sociologique, opposant le monde des notables aux classes laborieuses et dangereuses. Ces dernières n'avaient pratiquement aucun droit. Le fait que leurs membres soient français ou étrangers était donc sans importance. Mais, à partir du moment où le peuple dispose de droits politiques et sociaux, il devient nécessaire d'établir une discrimination radicale entre ceux qui appartiennent à l'État français et les autres. » Se développe alors une logique de ségrégation : « L'étranger est alors défini de façon négative. C'est celui qui ne possède pas les droits consentis aux nationaux. » (« La République et ses immigrés. Petite histoire de l'intégration à la française », *Le Monde diplomatique*, janvier 2002).

Cette ségrégation, explique Gérard Noiriel dans *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir* (Belin, 2000), a existé dans tous les pays démocratiques modernes mais elle a pris en France une dimension plus radicale, du fait de la nature particulière de la République, qui a fait disparaître les corps intermédiaires et autres corporations tout en éliminant les discriminations religieuses ou raciales. La distinction entre français et étranger est donc apparue comme centrale, voire unique. La naturalisation, facilitée par la loi de 1889 (et, au-delà, par une préoccupation ancienne sur le déclin démographique), apparaît dès lors comme le principal moyen d'échapper au « mauvais côté », celui des étrangers. L'histoire de l'intégration républicaine n'est donc pas un conte de fée.